

INSCRIPTION À L'ECOLE LAFIN

1. MAIRIE

Pour pré-inscrire votre enfant à l'école, rendez-vous à la mairie d'Aix les Bains à partir du 4 avril **avec les documents suivants** :

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- un justificatif de domicile
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique

La mairie vous délivre un certificat d'inscription indiquant l'école où est affecté votre enfant.

2. ECOLE

L'inscription de votre enfant sera enregistrée par la directrice de l'école Lafin

- **Demander RAPIDEMENT un rendez-vous par mail à ce.0731014f@ac-grenoble.fr**

un vendredi entre le 8 avril et le 24 juin à 14h ou 14h30 ou 15h ou 15h30 ou 16h

- **DOCUMENTS à joindre** à cette demande de rendez-vous en PDF :

le certificat délivré par la mairie + un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge + le certificat de radiation de l'ancienne école si votre enfant était déjà scolarisé.

POUR LES FAMILLES DONT UN ENFANT EST DEJA SCOLARISE DANS L'ECOLE
l'inscription pourra se faire uniquement par mail avec envoi des documents en PDF sans rendez-vous.

Pour toute demande de dérogation : téléphonez au 04-79-88-02-01 le vendredi ou envoyer un mail à l'école : ce.0731014f@ac-grenoble.fr

Si votre enfant ne change pas d'école, l'inscription n'a pas à être renouvelée chaque année.

Si votre enfant change d'école à la rentrée 2022, merci de prévenir l'école rapidement.

La directrice, Isabelle Lambert